



CSE ADF UTILITIES

Fiche d'adhésion

Salarié

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Ancienneté dans l'entreprise :

Adresse :

Téléphone portable :

Email :

Email personnel (facultatif):

Equipe et lieu de travail :

Situation de familiale

(Rayer les mentions inutiles)

Marié(e)

en couple

célibataire

Conjoint

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Enfants

Nombre Enfants *(justificatif à produire copie du livret de famille)* :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

L'application de la réglementation pour la protection des données personnelles nous amène à gérer en direct avec vous le recueil, la conservation et la destruction des données qui nous permettront de vous faire bénéficier des Activités Sociales et Culturelles de votre COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE.

Merci de nous retourner dans les meilleurs délais cette fiche complétée par mail : cse.adf.utilities@groupeadf.com

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 Avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits.

Je confirme avoir pris connaissance de la charte du CSE et adhère au CSE ADF UTILITIES.

Le .. / .. /

à

Signature du salarié :

A retourner par Mail : cse.adf.utilities@groupeadf.com



CSE ADF UTILITIES

CHARTRE du CSE

Qu'est-ce qu'un Comité Sociale Economique ?

Le comité social et économique fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CSE s'occupe de budget des œuvres sociales CSE sert à améliorer les conditions de vie, de travail et d'emploi des bénéficiaires. Les attributions perçues représentent une vraie aide au quotidien. Les Activités Sociales Culturelles (ASC) sont proposées par le CSE à tous les salariés de l'entreprise qui désirent recevoir ou participer à ses activités.

Les prestations du CSE doivent bénéficier à l'ensemble des salariés, sans discrimination entre eux dans l'attribution des avantages : pas de distinction liée à des critères d'ordre professionnel, notamment au contrat de travail (CDI/CDD), à la catégorie professionnelle, au temps de travail (temps plein/temps partiel), à la présence effective.

Ce bénéfice peut être réservé aux salariés ayant une ancienneté, dans la limite de six mois.

Une modulation du montant de l'avantage est possible, selon des critères sociaux objectifs et prédéterminés (quotient familial / revenu fiscal de référence), connus de tous au sein de l'entreprise et fixés par les accords et conventions collectives.

Important : la modulation ne doit pas conduire à priver certains salariés du bénéfice de l'avantage.

Adhérer au CSE implique :

- ✓ Accepter de recevoir les Mail du CSE ADF UTILITIES.
- ✓ De recevoir les communications afin de pouvoir prétendre au prestation de venant uniquement de celui-ci.
- ✓ De recevoir les prestations ou subventions
- ✓ A nous retourner dans les délais impartis les formulaires envoyés par le CSE
- ✓ A fournir le cas échéant vos coordonnées bancaires pour des remboursements
- ✓ A nous faire parvenir une mise à jour de votre Fiche d'adhésion si changement de situation

Pour certaine prestation il sera pratiqué un quotient familial donc votre fiche d'imposition vous sera demandé afin de le calculer.

Le Quotient Familial se détermine en divisant le Revenu Imposable de l'avis d'imposition en cours par le nombre de Parts Fiscales. (Pour les célibataires ou divorcés sans enfant à charge, le Revenu Imposable se divise par 1,5 part fiscale).

Dans le cas où elle ne sera pas fournie il y aura un tarif sans quotient familial sera pratiqué.



IMPORTANT



Il n'y a pas d'obligation, mais si la fiche d'adhésion n'est pas remplie vous ne recevrez pas les demandes de prestations. Nous ne serons pas responsable si vous loupez une prestation. Pas de rattrapage sur des prestations déjà passés.